

## Une convention de la CCAM avec le club de hand BLR

Par **Le Républicain Lorrain** – Hier à 19:14 –



La subvention permettra l'embauche d'une animatrice diplômée. Photo RL

Une bonne façon d'obtenir des subventions de la CCAM pour les associations sportives, c'est de s'unir à plusieurs communes sous la même bannière. C'est le principe suivi par les membres de l'association sportive de handball de Bousse-Luttange-Rurange qui ont ajouté le sigle CCAM à leur logo.

### Formation des jeunes

Vendredi donc une nouvelle convention a été signée à Guénange entre la CCAM représentée par son président Arnaud Spet, sa vice-présidente chargée de la jeunesse, Marie-Rose Luzerne, et Etienne Henrion, président de l'association, qui prévoit le versement d'une subvention de 12 000 € par an dans l'objectif affiché de former les jeunes à la pratique du sport, développer les actions sportives tout au long de l'année scolaire et fédérer les jeunes autour des actions sportives.

Cette subvention qui permet l'emploi d'un animateur diplômé, est assortie de conditions. Cet animateur doit intervenir dans les écoles du territoire afin de développer la pratique de handball et participer aux semaines d'animations d'été Arc-AD à destination des ados.